

## Note synthétique de présentation du compte administratif du CCAS « Exercice 2017 »

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2017.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DÉPENSES</b>	<b>CHAPITRES</b>		<b>RÉALISÉ</b>	
	011	Charges à caractère général		14 175,31 €
012	Charges de personnel		109 278,59 €	
65	Autres charges de gestion courante		2 170,60 €	
042	Opérations d'ordre entre section		2 252,62 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>127 877,12 €</b>	
<b>RECETTES</b>	013	Atténuation de charges	4 952,21 €	
	70	Produits des services	5 085,64 €	
	74	Dotations et participations (1)	113 774,86 €	
	75	Autres produits de gestion courante	4 235,89 €	
	77	Produits exceptionnels	9,13 €	
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			<b>128 057,73 €</b>
	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2015</b>	<b>2 233,94 €</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>130 291,67 €</b>
<b>RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE</b>			<b>2 414,55€</b>	

(1) *La principale recette du budget du CCAS est la subvention d'équilibre versée par la commune et dont le montant s'élève en 2017 à 110 000€*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	CHAPITRES		RÉALISÉ
		Opérations d'équipement	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>2 138,56 €</b>
RECETTES	010	Dotations, fonds divers et réserves	336,20 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	2 252,62 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 588,82 €</b>
	<b>002</b>	<b>Solde d'exécution excédentaire reporté de l'exercice 2015</b>	<b>17 621,10 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		
<b>RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE</b>			<b>18 071,36 €</b>